### FICHES DE DONNEES DE SECURITE

#### **VERTRACE**

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 453/2010 et règlement (CE) n° 1272/2008



FDS n°: 10261-A

Date de révision: 2020-07-13

Format: UE Version 1.03

# Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Codes produit 10261-A

Nom du produit VERTRACE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Un engrais soluble pour l'agriculture et l'horticulture

**Restrictions d'utilisation**Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur FMC Agro Limited

Rectors Lane Pentre Flintshire CH5 2DH United Kingdom Tel: + 44 1244 537370

E-mail: fmc.agro.uk@fmc.com

Pour plus d'informations, contacter :

**Point de contact** Tel: +44(0) 1244 537370

Email: fmc.agro.uk@fmc.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Tel: +44 1244 537370 (Heures de bureau seulement)

# **Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 (H318)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 (H361d)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 (H373)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 (H412)

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

**Date de révision:** 2020-07-13

Version 1.03



#### Désignation de danger

Danger

#### Mentions de danger

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P260 - Ne pas respirer les poussières

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P501: Éliminer le contenu / le conteneur comme déchet dangereux.

#### 2.3. Autres dangers

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB

# Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

Le produit est un mélange, pas une substance.

#### 3.2 Mélange contenant les ingrédients dangereux suivants:

Nom chimique	NoCE	NoCAS	Pour cent en poids	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
MONOHYDRATE DE MANGANESE SULFATE	-	10034-96-5	10-30	Eye Dam. 1: H318; STOT RE 2: H373; Aquatic Chronic 2: H411	01-2119456624-35- XXXX
BORIC ACID, SODIUM SALT, PENTAHYDRATE	-	12046-75-2	10-30	Repr. 2: H361d	01-2119970731-35- XXXX

#### Informations supplémentaires

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases EUH mentionnées.

# **Rubrique 4: PREMIERS SECOURS**

#### 4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire Tenir les yeux ouverts et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15-20

minutes. Transfert à l'hôpital pour un examen spécialisé.

Contact cutané Rincer immédiatement au savon et à grande eau. Si les symptômes persistent, consulter

un médecin.

**Inhalation** Retirer la personne de l'exposition en s'assurant de sa propre sécurité tout en le faisant.

Consulter un médecin si nécessaire.

Ingestion Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Si la personne est conciente, donner 2 verres d'eau.

Date de révision: 2020-07-13

Version 1.03

Requérir immédiatement une assistance médicale.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

# Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: Il peut y avoir une irritation et une rougeur sur le site de contact.

Contact avec les yeux: Il peut y avoir irritation et rougeur. Les yeux peuvent arroser abondamment.

Ingestion: Il peut y avoir des douleurs et des rougeurs dans la bouche et la gorge. Des nausées et des douleurs à l'estomac peuvent survenir. Il peut y avoir des vomissements.

Inhalation: Il peut y avoir une irritation de la gorge avec une sensation d'oppression dans la poitrine.

Retard / effets immédiats: Des effets immédiats peuvent être attendus après une exposition à court terme.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Un équipement de bain pour les yeux devrait être disponible sur les lieux.

# Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau.

#### Moyens d'extinction appropriés

Aucune information disponible

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des fumées toxiques peuvent être libérées dans des situations d'incendie.

Produits dangereux résultant de Oxydes de soufre. la combustion

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection. Portez des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

# Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Mesures de protection individuelles

Équipement de protection individuel, voir section 8. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. En cas de déversement, éviter tout contact. Isoler la zone et empêcher les animaux et les personnes non protégées. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Dans le cas de grands déversements (1 tonne ou plus), alertez les autorités compétentes.

Pour des instructions plus de nettoyage, numéro de la ligne d'appel d'urgence dans la section 1 «Produit et identification de la société" ci-dessus.

#### Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Date de révision: 2020-07-13

Version 1.03

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou les rivières.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour

minimiser la dispersion.

Méthodes de nettoyage Transférer dans un conteneur de récupération étiqueté et fermable pour l'élimination par

une méthode appropriée. Consulter la section 13 de la FDS pour connaître la méthode

d'élimination appropriée.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# **Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Manipulation**

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter la formation de poussières.

#### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage

Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Eviter le contact avec l'eau ou l'humidité.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Utilisation(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

#### Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
MONOHYDRATE DE	=	=	=	TWA 0.02 mg/m <sup>3</sup>	=
MANGANESE SULFATE					
10034-96-5					

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

# Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité à protection intégrale. Équiper les installations de douches de secours

**Date de révision**: 2020-07-13

Version 1.03

et de d'oeillères.

Protection des mains Gants de protection. Gants imperméables en caoutchouc butyle. Portez des gants de

protection chimique en matériaux tels que le nitrile ou le néoprène.

Protection de la peau et du

corps

Porter des gants/des vêtements de protection.

**Protection respiratoire**Appareil de protection respiratoire avec filtre à particules.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Se reporter à la législation spécifique des États membres pour les exigences de la

législation communautaire en matière d'environnement.

# Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiquePoudre sècheAspectPoudre sècheOdeurÀ peine perceptible

**Couleur** Marron

Seuil olfactif
Point de fusion/point de congélation
Point/intervalle d'ébullition
Point d'éclair
Aucune information disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucune information disponible d'inflammabilité:

Limite inférieure Aucune information disponible

d'inflammabilité

Pression de vapeur

Densité de vapeur

Densité

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Hydrosolubilité Soluble dans l'eau

Aucune information disponible Solubilité dans d'autres solvants Coefficient de partage Aucune information disponible Température d'auto-inflammabilité Aucune information disponible Aucune information disponible Température de décomposition Viscosité, cinématique Aucune information disponible Viscosité, dynamique Aucune information disponible Propriétés explosives Aucune information disponible Propriétés comburantes Non comburant (par critères CE)

9.2. Autres informations

Point de ramollissement

Masse molaire

Teneur en COV (%)

Densité

Masse volumique apparente

K<sub>st</sub>

Aucune information disponible

# Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Date de révision: 2020-07-13

Version 1.03

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs

Aucune information disponible.

mécaniques

Sensibilité aux décharges

statiques

Aucune information disponible.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

## Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

#### Réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition peut se produire en cas d'exposition aux conditions ou matériaux énumérés ci-dessous.

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts, Acides forts, Bases fortes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie. Voir Section 5.2 pour plus d'informations.

# Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

**DL50 oral** > 2000 mg/kg (rat) (Calculé toxicité aiguë estimée - EAT)

Corrosion/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Sensibilisation Mutagénicité Cancérogénicité Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible Aucune information disponible. Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction STOT - exposition unique STOT - exposition répétée Aucune information disponible. Aucune information disponible. Aucune information disponible.

# **Symptômes** Contact avec la peau: Il peut y avoir une irritation et une rougeur sur le site de contact.

Contact avec les yeux: Il peut y avoir irritation et rougeur. Les yeux peuvent arroser abondamment.

Ingestion: Il peut y avoir des douleurs et des rougeurs dans la bouche et la gorge. Des nausées et des douleurs à l'estomac peuvent survenir. Il peut y avoir des vomissements.

Date de révision: 2020-07-13

Version 1.03

Inhalation: Il peut y avoir une irritation de la gorge avec une sensation d'oppression dans la

poitrine.

Retard / effets immédiats: Des effets immédiats peuvent être attendus après une exposition

à court terme.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

# Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

Écotoxicité RAINBOW TROUT (Oncorhynchus mykiss): 96H LC50 = 43.4 mg/L (calculated)

DAPHNIDS (Daphnia magna): 48H LC50 >100 mg/L (calculated)

ALGAE (Desmodesmus subspicatus): 72H ErC50 >100 mg/L (calculated)

•

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### Mobilité

Soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB.

# 12.6. Autres effets néfastes

Nocif pour les organismes aquatiques

# Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non

utilisés

Transférer à un conteneur approprié et organiser la collecte par une entreprise d'élimination spécialisée. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des

récipients chimiques ou utilisés. Ne pas décharger dans les égouts.

Emballages contaminés Nettoyer le récipient avec de l'eau. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les directives

locales et nationales. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de

manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

Date de révision: 2020-07-13

Version 1.03

Code de déchets du CED 02 01 08

AUTRES INFORMATIONS NOTE: L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence possible de réglementations

européennes, nationales ou locales spécifiques concernant l'élimination.

# **Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

REMARQUE NON CLASSIFIÉ COMME DANGEREUX AU SENS DES RÈGLEMENTS DE

TRANSPORT.

IMDG/IMO

14.1 ONU/n° d'identification
 14.2 Nom d'expédition
 14.3 Classe de danger
 14.4 Groupe d'emballage
 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
 14.6 Dispositions spéciales

**14.7 Transport en vrac**Ce produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RID

14.1ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe de dangerNon réglementé14.4Groupe d'emballageNon réglementé14.5Danger pour l'environnementSans objet14.6Dispositions spécialesAucun(e)

ADR/RID

14.1ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe de dangerNon réglementé14.4Groupe d'emballageNon réglementé14.5Danger pour l'environnementSans objet14.6Dispositions spécialesAucun(e)

ICAO/IATA

14.1 ONU/n° d'identification
14.2 Nom d'expédition
14.3 Classe de danger
14.4 Groupe d'emballage
14.5 Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales
Non réglementé
Non réglementé
Sans objet
Aucun(e)

# Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales Sans objet

#### Union européenne

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

#### Polluants organiques persistants

Date de révision: 2020-07-13

Version 1.03

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

#### Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-U nis)	DSL (Canada)	EINECS/ELINC S (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
MONOHYDRATE DE MANGANESE SULFATE 10034-96-5				Х	Х		Х	Х

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour la substance ou le mélange par le fournisseur.

# **Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS**

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: CAS (Chemical Abstracts Service)

Ceiling: Valeur limite maximum:

**DNEL:** Niveau dérivé sans effet (DNEL)

EINECS: EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)

GHS: Système général harmonisé (SGH)

IATA : Association internationale du transport aérien (IATA)
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

LC50: CL50 (concentration létale)

**DL50**: DL50 (dose létale)

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par

chemin de fer

STEL: Valeur limite à courte terme

**SVHC**: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

TWA: pondérée dans le temps

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable

**Date de révision:** 2020-07-13

Cause de la révision: sections de la FDS mises-à-jour.

#### Avis de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date des présentes. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un

Date de révision: 2020-07-13

Version 1.03

usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié désigné et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation
FMC Logo - Marque commerciale de FMC Corporation

© 2020 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la Fiche de données de sécurité